

**Procès verbal**  
Réunion du Conseil communautaire  
du mardi 24 mai 2022  
à 18 h 30  
A VREMY

L'an deux mille vingt deux, le 24 mai à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de VREMY, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. André HOUPERT
BURTONCOURT :	M. Jérôme CRIDELICH à compter du point 2
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Michel HERENCIA
COINCY:	M. Hervé MESSIN sorti de la salle au point 8
COLLIGNY-MAIZERY:	Mme Patricia FAGNONI MM. Guillaume BERNEZ (à compter du point 3), Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON,
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Fabrice MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Alain DALSTEIN
FAILLY:	M. Gérald CARRIAS
GLATIGNY:	M. Armand KLEIN
HAYES:	M. Yves LEGENDRE
LES ETANGS:	M. Jean-François LEIDELINGER
MAIZEROY :	
MARSILLY :	
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO sauf point 8, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN (à partir du point 5)
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT à compter du point 5
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG parti après point 8
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	
VRY :	M. Dominique MAST /
Absents excusés :	
BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN, Armelle REISER LAGRUE, M.JP LARISCH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE

SANRY SUR NIED : Mme Marie-Laure POINSIGNON  
 SERVIGNY LES RAVILLE : M. Raphael DUPONT  
 VIGY : M. Nicolas LE BOZEC  
 VILLERS-STONCOURT : M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Michel HERENCIA pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. J. François LEDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Christian PETIT a donné procuration à Mme Joelle PACE des points 1 à 4  
 Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Jean-Paul LARISCH a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour  
 Mme Armelle REISER LAGRUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Serge WOLLJUNG a donné procuration à M. Joel SIMON à partir du point 8  
 M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Nicolas LE BOZEC a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

### Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Sylvain WEIL est nommé secrétaire de séance.  
 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2022. Unanimité  
 Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations. Pas de questions

Date	Objet	Société	Montant HT	Service
03/05/2022	Publication des vies communes	A2DV Numérique	1 120,00	Services Généraux
10/05/2022	Animations	LPO	2 290,00	Services Généraux
12/05/2022	Réparation véhicule roulant	KR Pneus	1 006,53	Services Généraux
14/04/2022	Convention d'Assistance technique étude optimisation des déchèteries	MATEC	2 495,00	Ordures Ménagères
25/04/2022	Acquisition de bac de rétention	Grandidier	2 580,00	Ordures Ménagères
25/04/2022	Réparation BOM Porteur	KR Pneus	4 337,30	Ordures Ménagères
05/05/2022	Produits d'entretien	ZEP Industries	1 807,76	Services Généraux – Ordures Ménagères - Assainissement
12/04/2022	Hygiénisation de boue Pange	SNC Jacquel	4 665,96	Assainissement
12/04/2022	Hygiénisation de boue Vigy	SNC Jacquel	8 625,00	Assainissement
12/04/2022	Hygiénisation de boue Montoy-Flanville	SNC Jacquel	16 481,80	Assainissement
12/04/2022	Hygiénisation de boue Courcelles-Chaussy	SNC Jacquel	16 814,40	Assainissement
12/04/2022	Hygiénisation de boue Maizeroy	SNC Jacquel	4 665,96	Assainissement
14/04/2022	Matériel industriel	Alsace Lorraine Matériels	1 578,45	Assainissement
14/04/2022	Etude bathymétrique SANRY-LES-VIGY	Loreat	1 750,00	Assainissement
14/04/2022	Traitement des boues Coigny	Mosellane des eaux	13 400,00	Assainissement
14/04/2022	Fourniture et pose d'une pompe seepex + tuyauterie Inox Pange	Sogea	5 260,00	Assainissement
14/04/2022	Pompe à membrane Vigy	PCM Europe Sas	2 290,00	Assainissement
26/04/2022	Extension du réseau d'assainissement Coigny	MCTP	15 500,00	Assainissement
03/05/2022	Remise en état dégrilleur Maizeroy	Sogea	2 300,00	Assainissement
05/05/2022	Avenant coût du gasoil	Suez	Révision trimestrielle	Ordures Ménagères
10/05/2022	Achat d'équipements de protection individuelle	PCOPIB	1 079,50	Assainissement

12/05/2022	Remplacement d'un labouret d'assainissement Bazoncourt	SADE	1 950,00	Assainissement
16/05/2022	Réception de travaux sur réseaux d'assainissement neufs Coincy	Inera	1 030,25	Assainissement
17/05/2022	Transport de boues	Prestagro	3 000,00	Assainissement

## Points soumis à délibération

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	Communication	Montoy du rire : convention de sponsoring
2	Déchets	Convention déchèterie avec l'Eurométropole
3	Déchets	mise en place des actions de prévention des biodéchets
4	Déchets	Règlement de recouvrement et de facturation de la redevance - Ajout de quelques mentions (cas des inversions de bacs et nettoyage et vidage des bacs)
5	Développement économique	Convention Moselle Attractivité
6	GEMAPI	Transformation du SEV3Nied en EPAGE
7	Numérique	Programme Fus@é, dossier Silly sur Nied
8	Personnel	Validation des 1607 heures
9	Transition	Convention de mission CCHCPP-CALM 2021-2023
10	Divers	

## POINTS :

**1- Communication : Montoy du rire convention de sponsoring (rapporteur Serge WOLLJUNG)**  
**Sponsoring festival « Montoy-du-rire » DCC2022-59**

Le Vice-président explique que la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange a reçu en date du 21 avril 2022 une demande de sponsoring pour le festival annuel « Montoy du rire » d'Ogy-Montoy-Flanville. Vu le refus justifié de subvention de la commission tourisme, la demande étant hors règlement d'attribution ; Vu le renouvellement du règlement de sponsoring de la commission communication en date du 25 novembre 2021 ;

Considérant que le festival remplit l'ensemble des conditions maximales d'attribution d'une sponsorship (plus de 5 outils de communication, plus de 1000 personnes attendues et une quantité importante de supports de communication) ;

Les membres de la commission communication, le 21 avril 2022, se sont prononcés en faveur d'un sponsoring pour le Festival « Montoy du rire » à hauteur de 250 euros, soit la somme maximale permise par le règlement.

Ce sponsoring engage les organisateurs à :

- Placer le logo de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange sur les différents supports de communication
- Mentionner la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange

- Rendre visible le logo de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange sur le lieu du festival.

Entendu l'exposé de M. le Vice-président,

**Le Conseil de Communauté,**

**Après délibération à l'unanimité,**

**DECIDE :**

-De valider un partenariat de sponsoring de 250 euros avec la commune d'Ogy-Montoy-Flanville dans le cadre de l'édition 2022 du « Montoy du rire »

## **2- Environnement Déchets – Convention avec l'Eurométropole DCC2022-60**

La CCHCPP a été destinataire du projet de Convention avec l'Eurométropole pour l'utilisation de la déchèterie de Borny.

L'étude d'amélioration du réseau de déchèterie lancée cette année sous l'égide de la Commission Environnement doit répondre aux besoins de la cchcpp et aux possibilités d'accueil des communes actuellement utilisatrices de l'équipement de BORNLY.

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 12 mai 2022,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après délibération (10 abstentions)**

**Décide :**

- de valider cette convention.

## **3-Déchets – mise en place des actions de prévention des biodéchets DCC2022-61**

**Environnement – « GEBIODEC » et loi AGECE**

Considérant la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (LOI AGECE) ;

Vu l'avis de la commission environnement du 1<sup>er</sup> mars 2022 vis-à-vis du projet GEBIODEC ;

Le Président de la CCHCPP indique aux membres que dans le cadre du programme CLIMAXION, l'ADEME a publié un appel à projets « GEBIODEC » à destination des collectivités.

La réglementation prévoit que tous les usagers du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPG DMA) disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGECE) a pour principal objectif de réduire les déchets et prévoit, entre autres, de mettre fin au plastique à usage unique d'ici 2040. Pour ce faire, elle s'articule autour de cinq axes :

- *Sortir du plastique jetable ;*
- *Mieux informer les consommateurs ;*
- *Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi ;*
- *Lutte contre l'obsolescence programmée ;*
- *Mieux produire ;*

Cet appel à projets « GEBIODEC » de l'ADEME vise à aider les EPCI à déployer des dispositifs d'évitement et de tri à la source des biodéchets (*déchets alimentaires et déchets verts*).

La CCHCPP a candidaté à cet appel à projets en date du 8 avril 2022.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE et AUTORISE** le Président à signer les actes à intervenir en lien avec le projet GEBIODEC.

La Conseil Communautaire souhaite s'engager dans des démarches qui consistent à lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser autant que possible l'économie circulaire ; reprenant ainsi les axes développés au sein de la LOI AGECE.

**4- Déchets – Règlement de recouvrement et de facturation de la redevance - Ajout de quelques mentions (cas des inversions de bacs et nettoyage et vidage des bacs) DCC2022-62**

L'actuel « Règlement de recouvrement et de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées contient quelques points méritant d'être améliorés, particulièrement sur les conditions de propreté des bacs lorsqu'ils sont retournés à la CCHCPP.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission environnement réunie le 12 mai,  
Il est proposé de valider les modifications au règlement tel que précisé en annexe.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE et AUTORISE les modifications au règlement.**

**5 – Développement économique – Convention Moselle Attractivité (rapporteur Eric GULINO/Fabrice MULLER) DCC2022-63**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDÉRANT les différents domaines d'intervention de Moselle attractivité tant au niveau tourisme que du développement économique,

Vu la présentation des activités en bureau restreint du 16 mai 2022

Vu le projet de convention en annexes, à adapter pour 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'adhésion de la CCHCPP à Moselle Attractivité.

**Le Conseil communautaire,**  
**Vu le projet de convention,**  
**Vu la proposition de M GULINO,**  
**Après délibération (5 contre, 5 abstentions)**

- **Autorise le Président à signer une convention avec Moselle Attractivité jusqu'au 31/12/2023**
- **Demande un bilan annuel**

**6 – GEMAPI- Transformation du SEV3Nied en EPAGE (rapporteur Delphine BERGER) DCC2022\_64**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courrier du 22 mars 2022, le Président du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, nous informe de la volonté du syndicat de passer en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Il est proposé d'accepter cette évolution.

**Le Conseil communautaire,**  
**Vu la demande du SEV3Nied,**  
**Après délibération à l'unanimité**

- **Valide les nouveaux statuts**
- **Accepte la demande**

**7 - Numérique – Programme FUS@é, dossier Silly sur Nied**

Point retiré de l'ordre du jour

**8 – Personnel- validation des 1607 heures annuelles DCC2022\_65**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le courrier de M. le PREFET en date du 6 avril 2022

CONSIDÉRANT l'obligation pour toutes les collectivités de délibérer pour fixer la durée du travail à 1607 heures annuelles.

Il est proposé de délibérer en ce sens :

- durée du travail annuel de 1607 heures

- abrogation de toute délibération antérieure fixant des règles différentes.

**Le Conseil communautaire,**

**Après délibération (3contres 2 abstentions)**

**DECIDE :**

- que la durée annuelle de travail est fixée à 1607 heures
- Toute délibération antérieure fixant des règles différentes est abrogée.

### 9 - Transition – Convention de mission CCHCPP-CALM 2021-2023 DCC2022\_66

Didier SCHRECKLINGER présente le point

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) , effectuée pour le compte des habitants de la CCHCPP une mission permettant d'accéder aux aides de l'ANAH, la précédente convention étant arrivée à terme, il est proposé de valider le projet de convention en annexe, le principal changement résident dans la possibilité de permanence physique sur le territoire.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après délibération à l'unanimité,**

- Valide le projet de convention
- Autorise le Président à signer la convention et tout document en rapport.

### 10 – Divers

Conférence des Maires le 2 juin,

Jerome CRIDELICH souhaite savoir comment on avance en assainissement en 2022 ?

Hervé MESSIN annonce que l'agence ne subventionne pas grand-chose sur le programme prévu par la CCHCPP, seuls les dossiers fortement subventionnés pourront aboutir, RDV est demandé à la DDT et AERM pour tenter de négocier les priorités.

Roland CHLOUP précise que les réunions publiques pour déconnexion des fosses sont prévues et les études Courcelles sur Nied et Sorbey en phase d'être lancées.

Delphine BERGER souhaite savoir si on a un plan global ? Hervé MESSIN précise que les limites du PAOT ne sont pas claires.

Delphine BERGER ajoute qu'il faudrait croiser les thématiques assainissement et GEMAPI

Luc GIAMBERINI fait état d'un courrier AR envoyé pour pont du RAVENEZ resté sans réponse, le Président répond qu'une réunion sur place est prévue.

Eric GULINO propose une motion, gens du voyage, pour demander à METZ METROPOLE d'agir !

André HOUPERT précise qu'il y avait des réunions, attention il y avait un groupe d'étude, trop facile de dire à la Métropole de faire !

Christian PETIT ajoute que pour lui, la METROPOLE serait en règle, les gens du voyage doivent partir le 7 mais cherchent déjà autre chose, on n'est pas soutenu

Il manque un réseau pour prévenir les autres ! Tout le monde se tait et ne dit rien

Dominique MAST ajoute qu'ils cherchent des endroits pour raccordement.

Le Président  
Roland CHLOUP

